



Comité de Défense et de développement du RAIL de la région de Montluçon
Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON
<http://coderail.free.fr/>

Montluçon, le 12 février 2016

Monsieur Laurent WAUQUIEZ,
Président de la Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
1 esplanade François Mitterrand CS 20033
69269 LYON Cedex 02

Monsieur le Président,

Montluçon est une agglomération de 75 000 habitants au Nord-Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes, accolée au Limousin-Aquitaine-Poitou-Charentes ainsi qu'à la région Centre-Val de Loire. Cette position géographique fait que le bassin de Montluçon exerce une attractivité naturelle et historique pour l'Est de la Creuse, le Sud de l'Indre et du Cher.

Montluçon se situe au carrefour de deux lignes ferroviaires nationales :

- l'une assurant la liaison Nord-Sud LE-MONT-DORE-USSEL-MONTLUÇON-PARIS,
- l'autre la liaison Est-Ouest reliant LYON à BORDEAUX.

Par manque de travaux liés à la sécurité des circulations, Le-Mont-Dore-Montluçon est « suspendue », terme pudique employé pour « fermeture », et Bordeaux-Lyon est amputée du tronçon Limoges-Roanne depuis 4 ans. Si bien que la position au centre de la France de l' agglomération de Montluçon, pourtant jugée comme un atout, s'avère aujourd'hui un handicap, avec la perspective de devenir un **cul-de-sac ferroviaire**.

Le Comité de Défense et de développement du Rail de la région de Montluçon (CODÉRAIL) a été créé en 1988 sous l'impulsion d'usagers, de cheminots et d'élus souhaitant à la fois enrayer le déclin de la desserte ferroviaire et promouvoir son développement. Au delà de ses propositions détaillées en matière de dessertes et d'horaires, le CODÉRAIL rappelle sa revendication majeure : conserver le caractère national des lignes Paris-Montluçon-Le Mont Dore et Bordeaux-Lyon.

Cette revendication s'avère d'autant plus primordiale que, suite au rapport DURON « Avenir des TET », le préfet François PHILIZOT a été missionné pour négocier avec les nouvelles Régions le transfert de lignes TET gérées par l'État. Nous aimerions connaître votre position de Président d'Auvergne-Rhône-Alpes à ce sujet, les deux lignes citées faisant l'objet de cette négociation. Si un tel transfert intervient, il en découlera une importante dégradation de la desserte du bassin de Montluçon : suppression des trains directs en direction de Paris, relation entre Bordeaux et Lyon émaillée de plusieurs changements entre trains et autocars, allongeant encore un temps de parcours déjà jugé totalement dissuasif par l'ensemble des observateurs et usagers, dont un nombre important de professionnels. Pour illustrer nos propos, nous vous soumettons quelques exemples rapidement vérifiables :

- Le trajet Montluçon-Paris s'effectuait en 2h58 en 1988 malgré un changement de 10 minutes à Vierzon. Actuellement, le temps de parcours varie de 3h10 à 4h sans compter les incidents d'origine variée mais fréquents, alors que des gains de temps significatifs sont possibles. Le propriétaire parisien d'une imprimerie locale, après avoir galéré sur le parcours, fait maintenant venir ses cadres à Paris et a renoncé à venir lui-même à Montluçon.

- Le trajet Bordeaux-Lyon s'effectuait en 6h30 avec des trains automoteurs réversibles (modèle X72500) et affichait une fréquentation importante notamment en fin de semaine. Pour la 4ème année consécutive, cette relation n'est plus assurée de bout en bout ; les motifs prétextés sont des travaux importants, (pourtant terminés depuis deux ans) et une indisponibilité de matériel. Se rendre à Lyon depuis Montluçon n'est pas chose aisée alors que l'augmentation du nombre de voyages entre ces deux villes, consécutive à la fusion des deux anciennes Régions ne peut que se poursuivre. Relier les deux capitales régionales Bordeaux et Lyon par liaison ferroviaire implique le maintien de cette ligne à l'évidence d'aménagement du territoire. Nous préconisons d'ailleurs la reprise des 2 allers-retours quotidiens entre Bordeaux et Lyon. Le premier desservant Montluçon vers 10h/10h30, pour une arrivée à Lyon ou Bordeaux dans le créneau 13h/14h et donnant les correspondances utiles tant vers les Alpes et la Méditerranée que vers le Pays Basque et l'Espagne. Le second desservant Montluçon entre 19h et 20h.

S'agissant de l'activité **TER**, les problèmes liés à l'utilisation des trains automoteurs X73500 ont conduit à la substitution routière d'un aller-retour entre Montluçon et Vierzon et d'un autre entre Montluçon et Clermont-Ferrand. Cette situation, très mal vécue par les usagers, impose une nette amélioration des dessertes régionales mais aussi interrégionales vers Centre-Val-de-Loire et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes au regard de notre position géographique.

Questions :

- Pourquoi les dessertes mises en place au service de décembre 2015 ne sont-elles valables que jusqu'au 14 février 2016 ?
- Pourquoi les fiches horaires s'y référant ne sont-elles toujours pas éditées ?
- La question des matériels utilisés revêt, elle aussi, une importance capitale. Des promesses ont été faites sur l'arrivée prochaine de nouveaux trains automoteurs bi-mode (électrique + diesel) de type CORADIA-LINER. Où en est-on ?

Enfin, nous sommes demandeurs d'informations sur la création envisagée d'un pôle d'échange intermodal à Montluçon, seule ville importante d'Auvergne à n'en être pas dotée.

Les usagers du bassin de Montluçon attendent avec impatience des mesures aptes à satisfaire leurs besoins de mobilité. A cet égard, la tenue d'un prochain Comité de Lignes nous semble d'une évidente urgence.

Le CODÉRAIL, avec son expertise, entend participer à toute réflexion visant à l'amélioration de la desserte ferroviaire de la Région de Montluçon. Elle s'avère indispensable au développement de son activité économique qu'il s'agisse de transport de voyageurs ou de transport de fret.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Président à toute notre considération.

Le Président du CODÉRAIL,

Christian PENAIN
117 route des GANDOUX
03410 DOMÉRAT

Copie : M. le Vice-Président chargé des transports,
M. le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et à la solidarité avec les territoires auvergnats,
M. DUGLÉRY, Maire de Montluçon et Conseiller Régional,
MM. les Élus du bassin.